

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-six, le 30 avril à 18 h 10, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil communautaire de DELLE, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président..

**Étaient présents** : Mesdames et Messieurs Thomas BIETRY, Anissa BRIKH, François BRUEY, Jean-Marc BULET, Jonathan CERAUDO, Isabelle COINTOT, Priscilla COTTET, Gilles COURGEY, Roland DAMOTTE, Monique DINET, Laurence ESPINOSA, Jean-Louis FLEURY, Vincent FRÉARD, Philippe GARNIER, Jean-Louis HOTTLET, Peggy HOUDELAT-LECOMPTE, Sandrine JANIAUD LARCHER, Fatima KHELIFI, André KLEIBER, Eric MANGIN, Thierry MARCJAN, Sylvie MENNY, Anaïs MONNIER-VON AESCH, Martine MOUGIN, Robert NATALE, Jean-Marc PELLETIER, Nicolas PETERLINI, Florence PFHURTER, Annick PRENAT, Frédéric ROUSSE, Lionel ROY, Cyprien SCHIGAND, Jean-Michel TALON, Sébastien THEVENEAU, Dominique TRÉLA, Pierre VALLAT, Agnès VERONES et Frédéric WERSINGER **membres titulaires.**

**Étaient excusés** : Mesdames et Messieurs Lounès ABDOUN-SONTOT, Yves CARPENTIER, Catherine CLAYEUX, Jean-Jacques DUPREZ, Caroline ERNST, Céline HAMADI, Hamid HAMLIL, Fabrice PETITJEAN, Emmanuelle PY, Christian RAYOT, Claudia RERAT et Kristina STOJANOVIC.

**Avaient donné pouvoir** : Lounès ABDOUN-SONTOT à Isabelle COINTOT, Yves CARPENTIER à Jean-Marc PELLETIER, Caroline ERNST à Thomas BIETRY, Céline HAMADI à Anissa BRIKH, Hamid HAMLIL à Gilles COURGEY, Fabrice PETITJEAN à Cyprien SCHIGAND, Emmanuelle PY à Jean-Michel TALON, Claudia RERAT à Christian RAYOT et Kristina STOJANOVIC à Annick PRENAT.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Le 9 avril 2026	Le 9 avril 2026	En exercice	50
		Présents	38
		Votants	46

Le Président à l'ouverture de la séance, procède à l'appel des conseillers, vérifie l'existence du quorum et proclame la validité de la séance si celui-ci est atteint. Il cite les pouvoirs reçus.

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents Roland DAMOTTE est désigné.

Il appelle ensuite les affaires inscrites à l'ordre du jour car seules celles-ci peuvent faire l'objet d'une délibération.

**2026-04-20A Budget Centre Aquatique – Compte administratif 2025**  
*Rapporteur : Thomas BIETRY*

*Vu le code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2122-21 et L.2343-1 et 2 ;*

*Vu la délibération 2025-03-17 D du 10 avril 2025 adoptant le budget primitif 2025 ;*

**En fonctionnement** : 1 146 339.26 € en dépenses et 1 442 450.51 € en recettes.

Les principaux postes de dépenses sont :

<b>CHAPITRE 011-Charges générales</b>	<b>397 748.09 €</b>
<b>CHAPITRE 012-Charges de personnel</b>	<b>697 289.48 €</b>
<b>CHAPITRE 66-Charges financières</b>	<b>28 574.94 €</b>

Les principaux postes de recettes sont :

<b>Chap. 70 Ventes de produits...</b>	<b>194 388.80 €</b>
<b>Chap. 74 FCTVA</b>	<b>885.71 €</b>

**Soit un résultat bénéficiaire à la section de fonctionnement de 296 111.25 €**

**En investissement** : 311 464.18 € en dépenses et 95 135.07 € en recettes

Les principaux postes de dépenses sont :

<b>Chap. 16-Emprunts</b>	<b>95 393.59 €</b>
<b>Chap. 20-Immobilisations incorporelles</b>	<b>924 €</b>
<b>Chap. 21-Immobilisations corporelles</b>	<b>215 146.59 €</b>
<b>dont</b>	
<b>21318-Autres bâtiments publics</b>	<b>35 280 €</b>
<b>21351 – Installations générales, agencement, ....</b>	<b>176 835.43 €</b>
<b>2158 – Autres installations, matériel</b>	<b>3 006 €</b>
<b>Restes à réaliser (non comptabilisés au CA)</b>	<b>19 786.62 €</b>

Les principaux postes de recettes sont :

<b>040 – Amortissements</b>	<b>20 670.29 €</b>
<b>10 – Dotations, fonds divers et divers</b>	<b>74 464.78 €</b>

**Soit un résultat déficitaire d'investissement de 286 773.84 €**

Constatant les tableaux d'exécution du budget 2025 et notamment les vues d'ensemble du compte administratif, la balance de l'exercice considéré et le compte administratif détaillé,

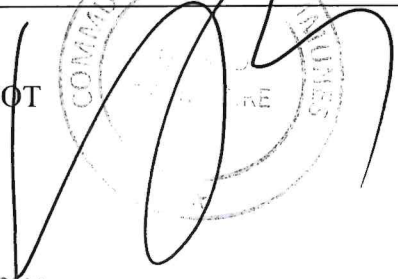

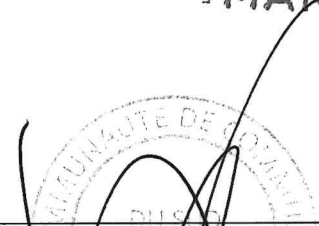
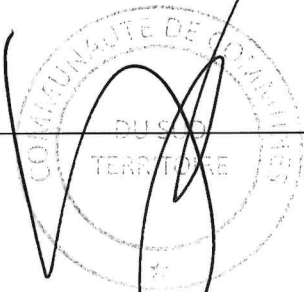
Reconnaissant la sincérité des restes à réaliser,

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Président et du compte de gestion du receveur pour l'exercice 2025,

**Le Conseil communautaire, en l'absence de Christian RAYOT, et après en avoir débattu à l'unanimité des membres présents, décide :**

- **D'adopter le Compte administratif du budget Centre Aquatique pour l'exercice 2025.**

*Annexe : Vue d'ensemble CA.*

<p>Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.</p>	<p>Le Président, Christian RAYOT</p>  
<p><b>Et publication ou notification le</b></p>	<p><b>§ MARDI 12 MAI 2026</b></p>
<p>Le Président, Christian RAYOT</p>  	

Berger Levrault

Envoyé en préfecture le 12/05/2026

Reçu en préfecture le 12/05/2026

Publié le

ID : 090-249000241-20260430-2026\_04\_20A-BF

# Etat des dépenses engagées non mandatées

CENTRE AQUATIQUE (60006) - 2025

27/01/2026 - 15:11:02

Compte	Opération pour vote	Fonction	Tiers	Reste à réaliser
100 - BC 57 Remplacement centrale d'aire		323	SAS EIMI ELEC	14147.98 €
48 - BC 37 Luminaires étanches LED		323	SA ELEC CONCEPT	3006.00 €
87 - BC 80 Fourniture et pose kit d'affichage réglementaire		323	SAS DALKIA ELECTROTECHNICS	2632.64 €
				2632.64 €

Le présent état est annexé à la somme de  
 L'ordonnateur : **Christian RAYOT** Le Président  
 COMMUNAUTE DU SUD TERRITOIRES



**I – INFORMATIONS GENERALES**  
**EXECUTION DU BUDGET – RESULTATS**

RESULTAT DE L'EXERCICE				
Mandats émis	Titres émis	Reprise résultats exercice antérieur	Résultat ou solde (A)	
		(1)	(1)	
TOTAL DU BUDGET	1 457 803,44	1 537 585,58	-70 444,73	A1 9 337,41
Investissement	311 464,18	95 135,07	-70 444,73	A2 -286 773,84
Dont 1068		72 895,68		
Fonctionnement	1 146 339,26	1 442 450,51	0,00	A3 296 111,25

RESTES A REALISER (4)				
Dépenses		Recettes		
TOTAL des RAR	I + II	19 786,62	III + IV	0,00
Investissement	I	19 786,62	III	0,00
Fonctionnement	II	0,00	IV	0,00
				B1 -19 786,62
				B2 -19 786,62
				B3 0,00

RESULTAT CUMULE = (A) + (B)	
	(6)
TOTAL	A1 + B1 -10 449,21
Investissement	A2 + B2 -306 560,46
Fonctionnement	A3 + B3 296 111,25

(1) Indiquer le signe - si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(2) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe - si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe - si déficitaire, et + si excédentaire.

(4) A reporter au budget primitif ou au budget supplémentaire N+1.

(5) Indiquer le signe - si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(6) Indiquer le signe : - si déficit ou besoin de financement, + si excédent.